



Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles

Novembre 2016

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, certifié ÉcoLogo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.













Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles

Novembre 2016

MOT DU PRÉFET



C'est avec enthousiasme que je vous présente la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles adoptée par le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 2 novembre dernier. Ce document est le fruit d'une longue réflexion avec les citoyens, les partenaires, les gestionnaires et les élus de la Côte-de-Beaupré afin d'instaurer de nouvelles pratiques visant une valorisation profitable de nos matières résiduelles.

Cette stratégie traduit notre engagement à atteindre les objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, mais aussi à les dépasser et à démontrer notre leadership en cette matière. Elle s'inscrit en continuité avec le Plan de développement durable des collectivités de La Côte-de-Beaupré que la MRC a adopté en février 2013.

Depuis plusieurs années, les municipalités de La Côte-de-Beaupré ont implanté la collecte sélective des matières recyclables, la collecte automatisée par bacs roulants, la récupération de plusieurs résidus dangereux ou valorisables par les écocentres municipaux et plusieurs autres programmes en soutien à la mise en valeur des matières résiduelles. Malgré tous ces efforts, les résultats démontrent que notre territoire accuse un certain retard et que le défi à surmonter est grand. En contrepartie, attendre et ne rien faire ne fera qu'accentuer la situation.

Avec la mise en application de la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles, nous atteindrons de nouveaux sommets dans la mise en valeur de nos matières résiduelles en offrant à l'ensemble de nos citoyens une qualité de service égale et améliorée. Chacun d'entre nous doit croire en sa possibilité de réussir cet ambitieux projet collectif et durable, au bénéfice de la planète et à celui de nos enfants.

J'en profite pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cet effort collectif et ont fait en sorte que la MRC de La Côte-de-Beaupré ait pu se démarquer par cette initiative porteuse d'avenir.

M^{me} Parise Cormier

Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec fierté que je souligne le travail du personnel de la MRC à la définition de la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles. Fermement convaincu de l'importance de mieux gérer les matières résiduelles, j'ai moi-même eu le plaisir de participer à ce projet. Ce travail de longue haleine a exigé des efforts constants de recherche et de documentation. Des rencontres et des discussions avec les intervenants concernés ont eu lieu et ont conduit à définir les actions à mettre en application afin d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés.

La participation citoyenne, celle des ressources tant internes qu'externes, des partenaires, des gestionnaires municipaux et des élus a servi à débattre et à étudier différents cas de figure afin d'établir les meilleures pratiques pour répondre aux objectifs ambitieux fixés, tout en considérant notre contexte particulier. Cette stratégie vise une plus grande rationalisation dans la gestion de nos matières résiduelles ainsi que la réduction des coûts de fonctionnement reliés à sa mise en œuvre.

Avec la mise en place des actions de la Stratégie, la MRC vise les plus hauts standards dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Elle devrait se démarquer par une utilisation optimale des collectes de matières résiduelles, toutes origines confondues.

Je désire remercier tous les intervenants qui ont consacré efforts et temps à cette réalisation. Je les convie à poursuivre le travail de mise en application des actions afin de passer du rêve à la réalité.

M. Michel Bélanger

Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Côte-de-Beaupré

whichit B- Jang~

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ AVISEUR



Je suis fier du travail accompli par les membres du comité aviseur de la Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles. Cette stratégie repose sur le travail de notre équipe dévouée, accompagnée de la firme Chamard stratégies environnementales. Cette dernière a analysé de manière exhaustive l'état de la situation actuelle. Elle a relevé les enjeux pour l'avenir et proposé un modèle optimal d'organisation de la gestion des matières résiduelles. Les différentes actions contenues dans la Stratégie visent à améliorer notre performance environnementale et économique dans ce dossier. Leur concrétisation nous assurera de nous démarquer par une plus grande autonomie de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles. De nouvelles infrastructures de mise en valeur nous placeront dans une situation enviable par rapport à nos voisins. Que ce soit sur le plan des matières organiques, des résidus encombrants ou des débris de construction, de rénovation et de démolition, nous pourrons offrir à nos commettants des installations de qualité qui répondront aux besoins et aux attentes exprimées.

Oui, l'adoption de la Stratégie vise d'abord et avant tout à répondre aux exigences gouvernementales et à nos obligations légales. Cependant, elle ouvre aussi la porte à des possibilités de subventions et à des retombées économiques importantes dans la région. Ainsi, plusieurs choix restent à faire et ils devront être durables et représenter un équilibre entre la qualité du service à la population, la rationalisation des coûts et l'atteinte des objectifs de récupération.

En terminant, je tiens personnellement à remercier tous les membres du personnel de la MRC et des municipalités qui ont contribué à enrichir la démarche, Chamard stratégies environnementales pour son implication et son professionnalisme, la Fédération canadienne des municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec ainsi que les divers partenaires, bénévoles et citoyens qui ont accepté de fournir leurs données ou d'intégrer les différentes activités de concertation réalisées dans le cadre de ce projet. Particulièrement, je remercie les bénévoles du comité écocentre-réemploi, du comité de gestion des matières résiduelles (ou consultatif), du comité technique et du comité multiressource directement investis dans la démarche et dont les commentaires ont contribué à bonifier directement la Stratégie. Finalement, je remercie ma consœur et mes confrères du conseil de la MRC pour leur soutien et leur ouverture d'esprit.

Maintenant que la Stratégie est terminée, il est temps de passer à l'action. Soyez attentif aux prochaines étapes, la participation de tous sera nécessaire pour obtenir les résultats escomptés. Je compte maintenant sur vous tous pour y contribuer!

Mojello Sief otto M. Majella Pichette

Maire de Saint-Tite-des-Caps

TABLEDES MATIÈRES

MOT D	U PRÉFET	II	
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL			
MOT D	U PRÉSIDENT DU COMITÉ AVISEUR	\	
ÉQUIP	E DE RÉALISATION	2	
LISTE	DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3	
1 INTR	ODUCTION	5	
1.1	Une stratégie durable et intégrée	7	
1.2	L'aboutissement d'une démarche réfléchie	7	
1.3	Un important processus de concertation	3	
1.4	Conformité au PMGMR de la CMQ	10	
2 PRIN	CIPAUX CONSTATS, DÉFIS ET OCCASIONS À SAISIR	13	
3 VISIO	ON ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	17	
3.1	Horizon 2026	18	
3.2	Une vision, quatre objectifs	18	
3.3	Axes et priorités d'intervention	19	
4 PLAI	N STRATÉGIQUE	21	
4.1	Facteurs de réussite	22	
4.2	Actions prévues	23	
AXE	1 – Gérer les matières organiques	25	
AXE	2 – Améliorer la performance de la collecte sélective	29	
AXE	3 – Bonifier les services offerts à tous les générateurs	33	
AXE	4 – Accentuer et valoriser le réemploi	37	
AXE	5 – Optimiser l'organisation des collectes	41	
AXE	6 – Assurer un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie	47	
5 ሮብክ	CLUSION	51	

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Comité de gestion des matières résiduelles (comité aviseur)

Président du comité

Majella Pichette, maire, Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

Membres du comité

Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges

Christophe Roubinet, conseiller municipal, Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Michel Laberge, conseiller municipal, Municipalité de L'Ange-Gardien

Diane Giguère, conseillère municipale, Municipalité de L'Ange-Gardien (substitut)

Pierre Renaud, maire et ancien conseiller municipal, Ville de Beaupré

Serge Simard, conseiller municipal, Ville de Beaupré

Reynald Cormier, conseiller municipal, Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

Mario Godbout, conseiller municipal, Municipalité de Saint-Joachim

Réjean Morency, conseiller municipal, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Benoît Bouchard, conseiller municipal, Municipalité de Boischatel

Nancy Laferrière, conseillère municipale, Ville de Château-Richer

Marlyn Gauthier, conseillère municipale, Ville de Château-Richer (substitut)

Comité technique

Membres du comité

Marc Lachance, directeur général, Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

Anick Patoine, directrice générale, Municipalité de Saint-Joachim

Lise Drouin, directrice générale, Municipalité de L'Ange-Gardien

Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint et coordonnateur administratif, Municipalité de Boischatel

Roch Lemieux, directeur général, Ville de Beaupré

Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Martin Leith, trésorier, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Steeve Arbour, directeur des services administratifs et directeur général par intérim, Ville de Château-Richer

Équipe de travail

MRC de La Côte-de-Beaupré

Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

Cathy Dubé, conseillère en gestion des matières résiduelles et développement durable

Pauline Nazaret, conseillère en gestion des matières résiduelles (2015)

Patricia Cordier, adjointe au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) (2016)

Consultants

Sandra Messih, directrice, Chamard stratégies environnementales

Mathieu Painchaud, Chamard stratégies environnementales (2016)

Jean-Louis Chamard, conseiller principal, Chamard stratégies environnementales

Pamela Macquet, chargée de projet, Chamard stratégies environnementales (2015)

Révision linquistique

Hélène Demers

Conception graphique

Évolution graphique

MRC de La Côte-de-Beaupré 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) GOA 1NO Téléphone: 418 824-3444 info@mrccotedebeaupre.qc.ca www.mrccotedebeaupre.com





LISTE

DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CMQ Communauté métropolitaine de Québec

CRD Construction, rénovation et démolition

GES Gaz à effet de serre

GMR Gestion des matières résiduelles

ICI Industries, commerces et institutions

ISE Information, sensibilisation et éducation

Lieu d'enfouissement technique

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et

de la Lutte contre les changements climatiques

MRC de La Côte-de-Beaupré

PDDC Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré

PMGMR Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

OBNL Organisme à but non lucratif

Stratégie Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles

de la Côte-de-Beaupré

RDD Résidus domestiques dangereux

REP Responsabilité élargie des producteurs



INTRODUCTION



La MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté en 2013 un Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré (PDDC) concerté et innovant, visant à définir une vision consentie du devenir et de l'utilisation de son territoire. Ainsi, un plan comportant 94 actions a été adopté. L'un des axes de ce plan vise la gestion proactive de l'environnement et des matières résiduelles.

Récemment, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) qui comprend 36 mesures visant à atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. D'importants efforts sont notamment envisagés pour réduire l'élimination des matières résiduelles par l'application des 3RV, soit, dans l'ordre, la réduction à la source, la récupération, le recyclage puis la valorisation énergétique, et ce, particulièrement pour les matières organiques.

Étant une composante de la CMQ, la MRC doit à nouveau mobiliser le milieu afin de déterminer les moyens qui seront entrepris pour atteindre ces objectifs. Le présent document est ainsi le résultat de deux ans de travail et concrétise la volonté des acteurs du milieu de gérer les matières résiduelles de manière **proactive**.

1.1 UNE STRATÉGIE DURABLE ET INTÉGRÉE

L'approche de la MRC est simple : la gestion des matières résiduelles (GMR) est une série de vases communicants où chaque action envisagée peut avoir un impact sur une autre. Ainsi, produire une stratégie a été pour la MRC l'occasion d'élargir l'analyse, d'intégrer l'ensemble des éléments qui composent le système régional de gestion des matières résiduelles et de les considérer comme un tout. L'analyse de l'impact des différents facteurs d'influence qui le composent a servi à prioriser et proposer des mesures concrètes et réalistes. Grâce à la concertation des différentes parties prenantes, celles-ci ont pu communiquer les optimisations envisageables et s'assurer de leur pertinence et de leur appui.

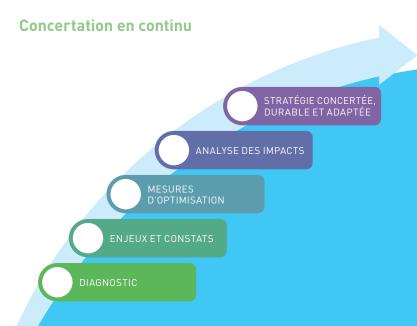
C'est en mai 2014 que le conseil de la MRC a signifié son intérêt à élaborer une stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles par l'adoption d'un programme de travail vaste et ambitieux. L'approche innovante de la démarche proposée a assuré à la MRC d'obtenir un soutien financier de la part de différents partenaires, notamment de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), dans le cadre de son programme Fonds vert municipal (FVM), et de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

En plus d'adhérer au principe des 3RV, la présente Stratégie vise l'application des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable, en particulier: l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, la subsidiarité, la prévention, la production et la consommation responsables, le concept de pollueur-payeur et l'internalisation des coûts.

1.2 L'ABOUTISSEMENT D'UNE DÉMARCHE RÉFLÉCHIE

L'élaboration de la Stratégie s'est faite de façon graduelle, selon une démarche définie en trois étapes :

- D'abord, la MRC a réalisé un vaste diagnostic en collaboration avec les municipalités de la MRC. Ce diagnostic a été établi à partir des données de superficie, de population, de logements, de transport, du réseau routier, du dénombrement des contenants, de l'inventaire des matières résiduelles ainsi qu'à partir des contrats et des règlements municipaux. Il a servi à émettre les constats, à déterminer les enjeux, et à cibler des mesures d'optimisation visant à obtenir les meilleurs gains en matière d'efficacité et de performance environnementale.
- La MRC a défini un plan de concertation et de communication afin d'intégrer les préoccupations, les constats et les idées des parties prenantes (fonctionnaires municipaux et gouvernementaux, élus, collecteurs, gestionnaires de lieux de traitement, entrepreneurs en construction, industries et entreprises du territoire, partenaires de la CMQ, citoyens, etc.). Des activités de concertation ont été tenues à toutes les étapes du processus d'élaboration de la Stratégie.
- L'analyse factuelle des impacts environnementaux, sociaux et économiques des mesures proposées, combinée aux réflexions issues des activités de concertation ont permis d'élaborer une Stratégie régionale adaptée aux besoins de la collectivité de la Côte-de-Beaupré.



1.3 UN IMPORTANT PROCESSUS DE CONCERTATION

Dès le début du processus, la MRC a réalisé un diagnostic social et a mis en place un vaste plan de concertation afin d'atteindre deux objectifs principaux:

- 1. Dégager une vision régionale concertée des besoins en gestion des matières résiduelles;
- 2. Susciter l'adhésion des acteurs à ce projet collectif et durable.

À partir des constats soulevés, le processus de concertation s'est articulé autour de quatre grands enjeux principaux :



Pour répondre à ces enjeux, la MRC et ses partenaires ont réalisé plusieurs types d'activités tout au long de l'élaboration du projet de Stratégie :

- Rencontres d'échanges et ateliers de travail: Quatre comités ont participé à la démarche, totalisant plus d'une quinzaine de rencontres en 2016. Le rôle et la composition de chacun de ces comités sont présentés ci-après.
- Séances d'information portant sur le projet de Stratégie: Deux séances d'informations grand public ont été organisées de même qu'une séance auprès de tous les élus municipaux du territoire ainsi qu'une autre auprès de tous les partenaires actuels et potentiels.
- Campagne d'information grand public: Plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) de la population ont été réalisées à l'été 2016 afin d'améliorer et de vérifier son niveau de connaissance à l'égard des matières résiduelles, dont:
 - la distribution de trois cahiers d'information complets de 16 pages chacun (Matières organiques, Matières recyclables et Réemploi et autres matières);
 - la création et la diffusion de trois capsules vidéo concernant la performance du territoire et le cheminement des matières aux divers lieux de traitement (Matières organiques, Matières recyclables et Ordures ménagères);
 - le déploiement d'une brigade verte sur le terrain (trois agents de sensibilisation),
 - la création d'une page Facebook propre à la Stratégie,
 - la réalisation d'un vaste sondage auprès de plus de 500 répondants (par téléphone, de porte en porte et sur la page Facebook de la Stratégie).
- Visites d'infrastructures de gestion des matières résiduelles: Trois visites ont été réalisées à l'automne 2016 pour les élus:
 - la Ressourcerie Les Frontières et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (LET (lieu d'enfouissement technique), plate-forme de compostage, transfert de matériaux de construction, etc.), à Coaticook;
 - la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (écocentre, usine de traitement des boues de fosses septiques, LET, etc.), à Neuville;
 - Gesterra, à Victoriaville (écocentre, plate-forme de compostage, centre de transfert et centre de tri des matières recyclables).

Comité aviseur

Aussi appelé comité de gestion des matières résiduelles, le comité aviseur assure le suivi de la mise en œuvre du PMGMR et relaye l'information au sein des municipalités représentées. Il a pour rôle d'émettre des recommandations au conseil de la MRC. Dans le cadre de la Stratégie, son rôle est d'orienter les travaux de l'équipe de travail et de proposer un projet de Stratégie au conseil de la MRC. Il regroupe un élu municipal (conseiller) des huit municipalités de la MRC. Au total, six rencontres ont été tenues en 2016.

Comité technique

Le comité technique regroupe les directeurs généraux ou les représentants désignés par les municipalités de la MRC, de même que le directeur général de la MRC. Les quatre rencontres du comité ont permis de recueillir les commentaires et cerner les enjeux techniques entourant les mesures d'optimisation proposées. Le comité technique soutient les travaux du comité aviseur.

Comité écocentre-réemploi

Le comité écocentre-réemploi a été créé en 2013 et a participé activement à la réflexion entourant le projet d'écocentre régional axé sur le réemploi sur La Côte-de-Beaupré. Il est composé d'organismes du milieu, d'un élu et de citoyens. En 2016, il a été consulté deux fois afin d'effectuer un suivi du projet. Toutefois, en 2013, ce comité a été rencontré à six reprises pour assurer le démarrage du projet.

Comité multiressources

Le comité multiressource est composé de parties prenantes du territoire représentant diverses sphères d'activité. Deux ateliers de travail ont mené à la présentation des orientations préliminaires de la Stratégie. Ils ont aussi été l'occasion d'échanger à propos de l'intérêt des membres à l'égard des éléments majeurs de la Stratégie, soit: les matières organiques, l'optimisation des collectes et l'écocentre régional. Les informations recueillies ont contribué à bonifier le projet de Stratégie.

Organisations participantes

- Sani-Terre Environnement
- Alliance Affaire Côte-de-Beaupré
- Mont-Sainte-Anne
- Société Via
- IGA des Sources
- IGA Boucherie Chouinard
- Communauté métropolitaine de Québec
- Développement Côte-de-Beaupré

- Basilique Sainte-Anne
- Gaudreau Environnement
- Service de main-d'œuvre l'Appui
- Union des producteurs agricoles
- Boralex
- Excavation DMC
- Rénovation M.B.



1.4 CONFORMITÉ AU PMGMR DE LA CMQ

En septembre 2016, le nouveau PMGMR 2016-2021 de la CMQ Rive-Nord est entré en vigueur; il comprend un plan d'action métropolitain de 36 mesures. La Stratégie concertée de gestion durable des matières résiduelles de la MRC intègre l'ensemble des mesures du PMGMR applicables à son territoire, considérant que neuf mesures du plan d'action de la CMQ ne s'appliquent pas à La Côte-de-Beaupré. L'ensemble des mesures du plan d'action du PMGMR de la CMQ est présenté ci-après.

RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI

- 1 Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire
- Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ
- 3 Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et le réemploi et, au besoin, adopter des réglementations
- Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire

RECYCLAGE -COLLECTE SÉLECTIVE

- 5 Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs des industries, commerces et institutions (ICI) qui ne bénéficient pas de ce service
- Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements
- Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer)
- 8 Augmenter la récupération du verre
- Concevoir et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs des ICI et résidentiel)
- Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables
- Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'ISE auprès des clientèles visées

RECYCLAGE — CRD (construction, rénovation, démolition

- Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) auprès des entrepreneurs en CRD pour favoriser les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction
- Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD
- Implanter des mesures visant à augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)
- 15 Favoriser le recyclage du bois ou, le cas échéant, le valoriser énergétiquement

RECYCLAGE — MATIÈRES ORGANIQUES ET VALORISATION

- 19 Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (y compris les boues)
- Implanter un service de collecte municipale pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiel et ICI)
- 21 Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques
- Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques
- Organiser des campagnes annuelles d'ISE ciblées selon la clientèle
- Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)

RECYCLAGE — ÉCOCENTRES

- 16 Optimiser les services offerts dans les écocentres
- 17) Implanter un système de collecte des résidus encombrants
- Organiser une campagne d'ISE sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD (résidus domestiques dangereux), Technologies de l'information et des communications (TIC), produits pharmaceutiques, etc.)

ÉLIMINATION

- Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination
- Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales
- 27 Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination
- Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique
- 29 Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues
- 30 Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

MISE EN ŒUVRE

- 31) Produire un plan de mise en œuvre du PMGMR par composante avec le soutien financier et technique de la CMQ
- Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PMGMR qui réunira les partenaires prenant part à la gestion des matières résiduelles
- 33 Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles
- Mettre en place un observatoire métropolitain du PMGMR destiné à son suivi et à la diffusion de connaissances
- 35 Mettre en place un cadre de financement approprié et consacré exclusivement à la mise en œuvre du PGMR
- 36 Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles
- # Légende: Mesures non applicables à la MRC ou pour lesquelles la participation de la MRC se limitera à des activités de concertation ou d'ISE coordonnées par la CMQ.



«Les quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant par la fabrication de biens que par la production d'énergie. Pour illustrer ce propos, il est bon de rappeler que les 2,5 millions de tonnes de matières résiduelles les plus couramment récupérées au Québec en 2006, soit les métaux, le papier et le carton, les plastiques et le verre, représentaient une valeur de 550 millions de dollars et procuraient plus de 10 000 emplois directs. De plus, le recyclage et la réintroduction de ces matières dans les cycles de production ont permis des gains importants sur les plans de l'économie, de la protection des ressources et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.»

- Extrait Plan d'action 2011-2015, Gouvernement du Québec

PRINCIPAUX CONSTATS,
DÉFIS ET OCCASIONS





Particularités territoriales

L'organisation spatiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré est concentrée le long de la route 138 et l'occupation du territoire est variée. Ainsi, parmi ses huit municipalités, des zones urbaines, rurales et de villégiature se côtoient et confèrent au territoire plusieurs particularités singulières affectant la gestion de ses matières résiduelles. Ces particularités territoriales nécessitent des modalités de collecte plus adaptées et optimisées. De plus, les perspectives de croissance démographique sont importantes et évaluées à 35 % d'ici 2031, par rapport à 2006, ce qui représente l'un des plus hauts taux envisagés au Québec. Les possibilités de développement résidentiel sont plus importantes dans les municipalités de l'Ouest et au pied du Mont Sainte-Anne.

Également, la présence d'une population saisonnière et touristique contribue à augmenter jusqu'à 36 % la population selon le secteur, ce qui se répercute nécessairement sur la gestion des matières résiduelles du territoire.

L'optimisation des modes de gestion actuels est essentielle afin d'assurer la pérennité des services de gestion des matières résiduelles de la MRC et que ceux-ci répondent aux besoins futurs.

Facteurs de génération des matières résiduelles

Le calcul de la performance environnementale de la MRC est dorénavant basé sur l'ensemble des générateurs de matières résiduelles du territoire. Les services municipaux ne couvrant que 41 % du total des matières résiduelles générées, la MRC doit s'assurer que des services de récupération sont accessibles à l'ensemble des générateurs. À partir de 2018, la participation aux efforts de récupération de tous ces générateurs influencera le calcul des sommes redistribuées annuellement dans le cadre des programmes de la redevance à l'élimination et de celui de la compensation de la collecte sélective des matières recyclables gérés respectivement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et RECYC-QUÉBEC.

La Stratégie représente une belle occasion à saisir de mobiliser tous les générateurs et de faire converger les efforts vers une **vision commune régionale** de gestion durable des matières résiduelles.

Gouvernance complexe

Sur l'ensemble du territoire, la gestion des matières résiduelles est inégale, hétérogène et à guichet multiple. Certains services sont sous la responsabilité de la MRC, d'autres, sous celle des municipalités. La disparité des modalités de gestion (réglementation, fréquences, tarification, etc.) ont une influence sur les coûts en plus de ne pas toujours répondre à l'objectif de réduire les déchets. Une amélioration des pratiques de gestion, notamment par le regroupement des contrats de collecte et la bonification des appels d'offres publics, faciliterait l'instauration de mesures d'optimisation pour l'ensemble des municipalités en plus de faciliter la clarté des communications. La Stratégie se veut une priorisation des chantiers de travail à partir desquels les entités compétentes seront appelées à travailler. Le respect de l'échéancier établi repose, entre autres, sur une simplification de la **gouvernance** de la gestion des matières résiduelles, afin qu'elle devienne plus **centralisée et uniforme**. Il pourrait s'agir d'une délégation de compétence à la MRC, mais également de regroupements municipaux ou d'ententes intermunicipales.

Performance de la MRC

Plus de 49 500 tonnes de matières résiduelles sont actuellement générées sur le territoire de la MRC, dont 60 % sont récupérées. Au moment du diagnostic territorial de gestion des matières résiduelles, La Côte-de-Beaupré ne répondait pas aux objectifs régionaux fixés par la CMQ.

Des efforts plus importants sont nécessaires pour bonifier la performance de la gestion des matières résiduelles de la MRC, notamment pour :

- les matières recyclables;
- les matières organiques;
- les débris de CRD du segment du bâtiment;
- les résidus encombrants, les RDD et les autres matières résiduelles qui ne sont pas concernées par des collectes de porte en porte.

La Stratégie doit parvenir à améliorer la performance de la MRC, notamment pour ces matières résiduelles.

Matières résiduelles	Objectif du PMGMR de la CMQ	Situation actuelle de la MRC
Résidus encombrants + RDD + autres matières résiduelles	51 %	25 %
Débris de CRD (agrégats et non-agrégats)	89 %	83%
Matières recyclables	70%	50%
Matières organiques	62 %	37 %
Taux de récupération moyen	-	59%
Élimination par habitant (kg/hab./an)	602	736

Aspects économiques

La gestion des matières résiduelles coûtait près de 3 millions \$ en 2013 sur la Côte-de-Beaupré en contrat de collecte seulement. Les coûts de l'élimination des déchets dans la région sont parmi les plus élevés au Québec. Une hausse de 53 % des coûts est prévue pour 2026 si le statu quo est maintenu. La mise en place de la Stratégie permettra d'optimiser la gestion, de réduire le transport, d'accroître le contrôle sur les coûts et ainsi de restreindre de 15 % l'augmentation des coûts prévue en 2026. Elle permettra également le développement d'une filière de gestion locale des matières résiduelles, ce qui créera une dizaine d'emplois.

Des collectes performantes

La stratégie de gestion des matières résiduelles ne cherche pas seulement à atteindre des objectifs de récupération établis par la CMQ, mais également une diminution des impacts environnementaux, sociaux et économiques liés aux modes de gestion actuels des matières résiduelles. La Stratégie a été l'occasion d'évaluer l'ensemble des facteurs pouvant **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)** sur son territoire, lesquelles sont actuellement évaluées à 9 378 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂).



3.1 HORIZON 2026

La Stratégie se veut un outil de travail réaliste et adapté. La mise en chantier des actions qui la compose s'échelonne sur un horizon de 10 ans à partir de son adoption. Le calendrier de mise en œuvre de l'ensemble des actions s'articule principalement autour de l'implantation graduelle d'un carrefour de gestion des matières résiduelles (CGMR).



3.2 UNE VISION, QUATRE OBJECTIFS

La poursuite des quatre objectifs suivants a permis de constituer la vision derrière la Stratégie:

- 1. Améliorer la performance environnementale de la MRC par l'implantation de nouveaux services pertinents et adaptés;
- 2. Réduire l'augmentation des coûts, notamment en optimisant la gestion actuelle et en bénéficiant au maximum des occasions financières favorables;
- 3. Bonifier les services existants:
- 4. Établir un consensus sur les moyens à prioriser.

3.3 AXES ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

Les actions proposées sont regroupées autour de six axes d'intervention stratégiques. Ceux-ci visent l'atteinte des objectifs de la MRC en plus de répondre à l'ensemble des mesures proposées dans le PMGMR de la CMQ.

AXE 6

AXE 1 GÉRER LES MATIÈRES ORGANIQUES

AXE 2 AMÉLIORER
LA PERFORMANCE DE LA
COLLECTE SÉLECTIVE

BONIFIER LES SERVICES OFFERTS À TOUS LES GÉNÉRATEURS

AXE 4 ACCENTUER ET VALORISER LE RÉEMPLOI

AXE 5 OPTIMISER L'ORGANISATION DES COLLECTES

ASSURER UN SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE



4.1 FACTEURS DE RÉUSSITE

Bien que la Stratégie de la MRC soit le fruit d'une démarche réfléchie et concertée, plusieurs facteurs de réussite doivent être pris en compte afin de maximiser les résultats escomptés.

- L'adoption d'une vision commune et concertée contribue à affirmer le leadership nécessaire à la conclusion optimale de partenariats et à la création d'occasions d'affaires. Elle démontre également une prise de conscience unilatérale des municipalités et un engagement de celles-ci envers l'importance d'une gestion plus durable des matières résiduelles. Cette vision unie et forte a également un impact non négligeable sur l'engagement des citoyens et de tous les générateurs de la MRC.
- La Stratégie ne pourra atteindre ses cibles sans la mobilisation et la participation de toutes les parties prenantes. Ainsi, l'accès à des outils de communication adaptés est indispensable au bon déroulement du suivi et de la mise en œuvre de la Stratégie dès son adoption ainsi qu'au fil des ans.
- L'uniformisation des modalités de gestion contribuera à offrir des services homogènes, continus et de qualité pour tous. L'optimisation du système de gestion actuel n'est possible que par cette harmonisation.
- La Stratégie est d'abord et avant tout un outil de travail dynamique et évolutif qui doit être perçu comme un point de départ à l'acquisition d'une expertise unique pour la région et à la création de synergies avec les organisations du milieu.
- Comme pour tout plan d'action, la mise en place de mesures de contrôle et la conception d'outils de suivi sont des facteurs de réussite importants et devraient être priorisées. Pour que l'on puisse encadrer ces mesures, une réglementation uniforme et cohérente en gestion des matières résiduelles est un atout considérable.
- La centralisation des nouvelles infrastructures prévues, rassemblées dans un carrefour de gestion des matières résiduelles, assure l'optimisation de l'utilisation, non seulement de la main-d'œuvre qualifiée sur place, mais également des équipements. Une véritable synergie des activités au carrefour est prévue et pourrait même être l'élément déclencheur de plusieurs autres synergies et partenariats sur le territoire.



4.2 ACTIONS PRÉVUES

Au centre de la Stratégie, l'aménagement d'un carrefour de gestion des matières résiduelles contribuera à :

- augmenter le taux global de récupération à plus de 70 %;
- réduire les émissions de GES en provenance du transport et du traitement des matières résiduelles du territoire;
- diminuer les coûts actuels des municipalités pour la gestion des matières résiduelles et à réduire l'augmentation des coûts à moyen terme de 15 %;
- bonifier les services existants et à les adapter aux différents contextes et types de générateurs;
- valoriser principalement le bois, le verre, les métaux, le carton et les matières organiques en priorisant la hiérarchie des 3RV-E et la gestion en circuit court;
- transformer les matières résiduelles en ressources par l'entremise d'entreprises locales;
- améliorer la qualité de vie des résidents et la qualité de leur environnement.

Au total, 39 actions sont formulées dans la Stratégie et elles sont réparties entre les six axes d'intervention stratégiques. Dans la présente section sont décrites les actions ainsi que les échéances, les coûts estimés, un aperçu des partenaires potentiels et les mesures du PMGMR de la CMQ auxquelles l'action fait référence (indiquées par une pastille numérotée). Les estimations de coûts de mise en œuvre de chacune des actions pour la MRC sont présentées de la façon suivante :

Coûts évités

0\$: coûts négligeables ou prévus à l'interne

\$-\$\$: 5K\$ à 20K\$

\$\$-\$\$\$: 20K\$ à 50K\$ \$\$\$-\$\$\$: 50K\$ à 100K\$ \$\$\$\$: Plus de 100K\$

Pictogrammes

Échéancier

Délai 0-2 ans: 0 2 Délai 3-5 ans: 3 5 Délai 6 ans et plus: 6+

Les mesures du plan d'action

Les mesures du plan d'action reliées à chacune des actions sont présentées dans un cercle. Vous trouvez les définitions complètes aux pages 10 et 11.



AXE 1 GÉRER LES MATIÈRES ORGANIQUES

à partir de 2 tonnes de matières

organiques.



AXE 1GÉRER LES MATIÈRES ORGANIQUES



Avec le bannissement de l'élimination des matières organiques prévu d'ici 2020, la MRC de La Côte-de-Beaupré doit mettre en place des mesures pour récupérer ce type de matières résiduelles. Si l'on considère l'ensemble des matières compostables, on estime qu'elles représentent environ 68 % de ce que l'on trouve toujours dans les ordures ménagères. L'absence d'un lieu de traitement, à une distance de moins de 60 km de la MRC, favorise la mise en place d'une gestion autonome de ces matières sur le territoire. La construction d'une infrastructure locale pour les composter ou les transborder assure, à long terme, de faibles coûts de traitement et de transport de ces matières. En outre, récupérer les matières organiques engendre des économies directes sur la gestion des déchets, en plus de faire en sorte que la région bénéficie d'un nouveau service et atteigne, dès les premières années, les objectifs gouvernementaux et métropolitains.

ACTION 1

Aménager une plate-forme de compostage sur le territoire de la MRC





L'aménagement d'une plate-forme de compostage servira à traiter localement les matières organiques produites par tous les générateurs de la MRC. Cette plate-forme de compostage produira un compost de qualité qui pourra être distribué gratuitement à la population ainsi qu'aux producteurs agricoles et aux services horticoles municipaux. Cette installation assurera le succès de la récupération des matières organiques, en plus de limiter le transport de celles-ci et d'atténuer les aléas liés à l'achalandage et au trafic vers d'autres lieux de traitement plus éloignés. Cette action comprend de nombreuses étapes. Toutefois, malgré le fait que plusieurs ont été réalisées, le respect de l'échéancier dépend de l'obtention des différentes autorisations gouvernementales nécessaires.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$\$

Partenaires potentiels: MRC de L'Île-d'Orléans, MRC de La

Jacques-Cartier, MRC de Charlevoix, Ville de Québec

ACTION 2

Récupérer, par étape, les matières organiques triées à la source dans les secteurs résidentiel et des ICI





La collecte des matières organiques de porte en porte est une étape cruciale dans la Stratégie, car elle contribue à améliorer rapidement la performance environnementale de la MRC. Également, un accompagnement souple et positif est nécessaire pour bien informer la population de l'arrivée de ce nouveau service. Afin d'assurer une implantation et une coordination efficaces de la collecte des matières organiques, on doit prévoir plusieurs étapes d'implantation: 2018 pour le secteur résidentiel et 2019 pour le secteur des ICI et les multilogements. La récupération des matières organiques pour le secteur résidentiel est simple à implanter; toutefois, la réalité est tout autre pour les résidences éloignées, les immeubles multilogements, les secteurs plus urbains ou certains ICI. Les ajustements requis à leur logistique de GMR peuvent prendre un certain temps, c'est pourquoi la collecte à ces lieux doit être adaptée et planifiée en conséquence. D'autres avenues que l'ajout d'une collecte de porte en porte doivent être envisagées.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC

ACTION 3

Encadrer et accompagner le secteur des ICI afin de s'assurer de sa participation





D'importantes quantités de matières organiques sont générées par les ICI, selon leur type d'activités. Leurs besoins, en matière d'équipements notamment, sont particuliers et diffèrent de ceux du secteur résidentiel. Un accompagnement adapté et propre à ce secteur est essentiel afin d'assurer une bonne participation des ICI et de leurs employés. Cela implique l'élaboration d'outils de suivi et de communication adaptés.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels : Alliance Affaires Côte-de-Beaupré, Développement Côte-de-Beaupré, municipalités de la MRC

ACTION 4

Choisir un modèle régional de gestion des boues de fosses septiques





Afin de s'assurer du respect de la réglementation provinciale en vigueur et de la vidange conforme des fosses septiques sur le territoire, la municipalisation de leur collecte est souhaitable. Un regroupement contribuerait non seulement à optimiser la planification des vidanges, mais également à réduire les coûts de gestion. Plusieurs options sont envisageables : géotubes, compostage, biométhanisation, etc., mais des études supplémentaires sont nécessaires afin de prendre des décisions éclairées.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$-\$\$\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC,

Ville de Beaupré

ACTION 5

Encourager le compostage domestique et communautaire en milieu agricole





Les résidus verts et certains résidus alimentaires peuvent être facilement valorisés par compostage domestique ou communautaire. C'est d'ailleurs une pratique fort répandue en milieu rural. Cette pratique sera encouragée par la MRC, puisqu'elle entraîne une réduction à la source des matières organiques générées, destinées à la collecte. Des formations de groupe ainsi que des mesures de suivi et d'ISE seront essentielles à la mise en place de cette action.

Responsable: MRC

Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC

ACTION 6

Diminuer la fréquence de collecte des déchets





Étroitement liée à l'implantation de la collecte des matières organiques, cette action vise un ajustement de la fréquence des collectes de déchets en alternance avec les autres collectes offertes et selon les besoins. En parallèle, la collecte du bac brun se ferait toutes les semaines. Il s'agit d'un incitatif à la récupération des matières organiques, qui contribue aussi à limiter les coûts et les émissions de GES sur le territoire.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Municipalités, entrepreneurs de collecte

ACTION 7

Intégrer la collecte des résidus verts





La collecte actuelle des résidus verts pourra être combinée à celle des matières organiques de porte en porte, prévue à l'action 2. Cette combinaison contribuera à réduire le passage des camions, tout en maintenant le service existant. De plus, les bacs roulants prévus à cette fin et les points de dépôt d'apport volontaire aménagés donneront aux citoyens plusieurs options pour contribuer à la collecte de leurs résidus verts.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Municipalités





RECYCLAGE PLASTIQUE: Avec une tonne de bouteilles de plastique, on peut fabriquer 725 couettes ou 1813 chandails en fibre polaire.

AXE 2

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



La quantité de matières recyclables récupérées doit augmenter de 20 % afin d'atteindre l'objectif provincial et métropolitain. Pour y arriver, la MRC de La Côte-de-Beaupré doit, entre autres, améliorer le taux de récupération du secteur des ICI, qui se situe à 27 %, ainsi que celui des multilogements, qui est d'environ 30 %. De plus, les opérations de collecte des quelque 3 500 tonnes de matières recyclables peuvent être optimisées réduisant les coûts de gestion et permettant un meilleur suivi de la qualité des matières recyclables triées à la source.

ACTION 8

Aménager un centre de transfert des matières recyclables





Ce centre de transfert fait partie intégrante du carrefour prévu à la MRC. Les camions de collecte sélective pourront venir y déverser leur contenu, afin que les matières recyclables soient transférées dans des tracteurs semi-remorques de grande capacité. Ce transfert aidera, entre autres, à réduire les distances de collecte, à éviter le trafic et l'achalandage, à diminuer les coûts de transport et à limiter les émissions de GES produites sur le territoire.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$\$

Partenaires potentiels: MRC de Charlevoix,

entrepreneurs de collecte



Mettre en place des modes de suivi et de contrôle pour assurer la qualité des matières recyclables





Des fluctuations de la qualité des matières recyclables en provenance de la MRC démontrent qu'un meilleur contrôle doit être effectué avant leur envoi au centre de tri. Au centre de transfert des matières recyclables, des inspections visuelles et des suivis auprès des générateurs sont des exemples de mesures que la MRC pourra mettre en place afin d'assurer une qualité constante des matières recyclables collectées sur le territoire.

Responsable: MRC Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités et centres de tri de matières recyclables

ACTION 10

Envisager l'aménagement de conteneurs semi-enfouis dans les zones de villégiature et touristiques et pour certains multilogements





Afin d'encourager la participation à la collecte sélective, nous devons utiliser des modes de gestion adaptés aux différents générateurs sur le territoire. Les conteneurs semi-enfouis sont une solution pour les immeubles multilogements et certains ICI, notamment lorsque l'espace d'entreposage intérieur est restreint et que l'esthétisme est un enjeu important, comme c'est le cas en zones touristiques.

Responsable: Municipalités de la MRC

Impact financier: \$\$\$-\$\$\$\$

Partenaires potentiels: MRC de La Côte-de-Beaupré, entrepreneurs de collecte

ACTION 11

Effectuer un meilleur suivi de la participation des ICI à la collecte sélective





La MRC offre la collecte sélective à tous les ICI assimilables à ses services. Afin d'assurer un meilleur suivi de la performance de la MRC, celle-ci doit mettre en place des outils et modes de suivi pour apporter une meilleure connaissance des quantités de matières recyclables récupérées par les ICI qui n'ont pas accès à la collecte offerte par la MRC. L'utilisation de nouvelles technologies de collecte peut également être envisagée, afin de distinguer les données du secteur des ICI dans la collecte sélective municipale.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels: Les commerces,

institutions et industries

S'assurer d'un meilleur suivi des contenants hors foyer





Le nombre de contenants de matières recyclables dans les lieux publics, les parcs et lors d'évènements doit être augmenté. Idéalement, pour chaque poubelle, un bac de récupération devrait également être accessible. La localisation de ces contenants hors foyer, le taux d'utilisation et leur performance doivent faire l'objet d'un meilleur suivi. Des outils de communication adaptés pourraient être conçus.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC (services des

travaux publics)

ACTION 13

Ajouter des collectes spéciales de matières recyclables







Lors de la collecte sélective régulière, les surplus de carton ou autres matières recyclables pourront être collectés à certains moments de l'année, soit : en juillet (période de déménagement) et en janvier (période des Fêtes). L'ajout d'une collecte spéciale affecte peu les coûts du contrat de collecte, puisque celle-ci demande peu de logistique pour l'entrepreneur de collecte en plus de générer une augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels: Entrepreneurs de collecte



BONIFIER LES SERVICES OFFERTS À TOUS LES GÉNÉRATEURS

20000 pneus recyclés.



AXE 3

BONIFIER LES SERVICES OFFERTS À TOUS LES GÉNÉRATEURS



Puisque les services d'écocentres actuellement offerts sur le territoire de la MRC sont majoritairement destinés à une clientèle résidentielle, une bonification des services à tous les générateurs, dont les industries, les commerces et les institutions, est une orientation importante envisagée par la MRC. Étant donné que le taux de récupération du secteur de la construction et de la rénovation (débris de CRD) atteint 57 %, des efforts devront être déployés pour offrir un service adapté à ce secteur d'activité. De plus, le réseau d'écocentres municipaux pourrait être plus profitable pour l'ensemble des municipalités si le service était optimisé, complémentaire et plus harmonisé.

ACTION 14

Implanter un écocentre régional



3 5

Cet écocentre aiderait les ICI à récupérer leurs RDD, les produits visés par la REP (responsabilité élargie des producteurs), les débris de CRD et toutes autres matières résiduelles recyclables ou réutilisables qu'ils produisent. Puisque cet écocentre ferait partie du carrefour, ses activités seraient en synergie avec celles des écocentres municipaux déjà présents sur le territoire ainsi qu'avec celles de plusieurs autres infrastructures du carrefour.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$\$

Partenaires potentiels: MRC de Charlevoix, centres de tri,

Gesterra, ICI



Centraliser la gestion des écocentres municipaux





Le regroupement des contrats de collecte des débris de CRD aux écocentres municipaux ferait diminuer leurs coûts de gestion. De plus, la majorité, sinon la totalité, des matières pourraient être directement acheminées à l'écocentre régional afin d'intéresser les marchés potentiels, sous certaines conditions de gestion aux points de service municipaux.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels : Municipalités de la MRC et entrepreneurs de collecte

ACTION 16

Uniformiser et optimiser les modes de gestion des écocentres municipaux





Afin d'encourager l'utilisation optimale des écocentres municipaux par les citoyens, nous devons uniformiser leurs modes de gestion. Cette action vise la standardisation des matières résiduelles acceptées dans ces écocentres, l'adoption des mêmes horaires ou d'horaires complémentaires ainsi que l'élaboration d'une image commune, afin de mettre en place des mesures d'ISE uniformes.

 $\textbf{Responsable}: \mathsf{MRC}$

Impact financier: 0\$

Partenaires potentiels: Municipalités

de la MRC

ACTION 17

Trier les débris de CRD du segment du bâtiment





Grâce aux infrastructures prévues à l'écocentre régional, ce tri assurera le retrait des matières résiduelles ayant de la valeur ou un potentiel de réutilisation particulier (comme le bois d'œuvre, les métaux, le carton, etc.), et permettra d'améliorer leur valeur de revente et de diminuer leur coût de traitement. Certains débouchés pourraient également se développer localement.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Entrepreneurs

en construction





AXE 4 ACCENTUER ET VALORISER LE RÉEMPLOI



À la base de la hiérarchie des 3RV, le réemploi est l'une des premières actions à envisager afin de réduire sa consommation et, par conséquent, la génération de matières résiduelles. Il est difficile de quantifier les efforts relatifs au réemploi sur un territoire et, souvent, il s'agit d'initiatives personnelles ou isolées.

Sur le territoire de La Côte-de-Beaupré, plusieurs catégories de matières résiduelles peuvent faire l'objet de réemploi, c'est le cas des textiles, des résidus encombrants (meubles, électroménagers, etc.), de certains articles de construction, etc. Pour le moment, le réemploi est surtout volontaire et pris en charge par de petites organisations à but non lucratif œuvrant en majorité à l'extérieur du territoire. De plus, la gestion des résidus encombrants sur le territoire de la MRC est déficient, car la presque totalité des articles collectés et gérés par les écocentres municipaux sont directement éliminés, sans valorisation possible. Des bonifications à ce système sont possibles et nécessaires. En outre, la MRC abrite 1 034 bâtiments à caractère patrimonial et, actuellement, aucun lieu n'est destiné à conserver les matériaux de construction de ces bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation.

ACTION 18

Instaurer une recyclerie sur le territoire



3 5

L'objectif de cette recyclerie est d'encourager le réemploi de matériaux de construction, notamment ceux à caractère patrimonial, des résidus encombrants et de tout article usagé réutilisable. Faisant partie du carrefour, la recyclerie recueillera aussi les résidus encombrants n'étant ni réparables ni réutilisables. Ceux-ci seront démantelés sur place et acheminés à l'écocentre régional pour favoriser le recyclage des matériaux. Un catalogue en ligne pourrait être utile afin que les usagers puissent magasiner et réserver certains articles usagés.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$\$

Partenaires potentiels: Service de main-d'œuvre à l'Appui,

municipalités

Développer des partenariats avec les entreprises et ressourceries locales





La gestion de la recyclerie pourrait être confiée à un organisme local. Au-delà de cette entente, plusieurs partenariats pourront être créés afin de sensibiliser la population au commerce local et favoriser le sentiment d'appartenance envers sa communauté. L'objectif de la recyclerie est de travailler de concert avec les organisations du milieu, existantes ou à venir.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Friperie de la Côte, Service de main-d'œuvre l'Appui,

Ressources familiales Côte-de-Beaupré

ACTION 20

Abolir la collecte de porte en porte des résidus encombrants et organiser des collectes sur demande







La collecte de porte en porte des résidus encombrants sera remplacée par une collecte sur demande. Les gestionnaires de la recyclerie pourront organiser le trajet de la collecte en fonction des appels reçus, dans le but de remplir leur camion. L'objectif est de recueillir les résidus encombrants, les matériaux de construction et certains résidus domestiques dangereux afin de bonifier les services pour les personnes qui ne possèdent pas de remorque ainsi que de maximiser la réutilisation ou le recyclage.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Entrepreneurs de collecte





Ouvrir un ou plusieurs comptoirs de service pour la revente d'articles de seconde main





Puisque le carrefour ne sera pas situé en milieu urbain, la recyclerie étendra ses services sur le territoire de la MRC grâce à une recyclerie mobile ou à des comptoirs de service. Le comptoir de service de la recyclerie aura pignon sur rue en milieu plus urbain, sur le territoire de la MRC. L'objectif est donc de valoriser le réemploi et de le rendre accessible à une clientèle plus vaste et variée.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC



OPTIMISER L'ORGANISATION DES COLLECTES



TRI DES MATIÈRES:

Pour produire des matières recyclables de qualité, il faut que les matières résiduelles soient triées en 15 catégories distinctes.

AXE 5 OPTIMISER L'ORGANISATION DES COLLECTES



La division actuelle des secteurs de collecte, par municipalité, engendre le déplacement de camions pratiquement vides, et ce, sur des dizaines voire, des centaines, de kilomètres. Seulement pour la collecte des matières recyclables, cela représente plus de 520 voyages par année de véhicules de collecte, occasionnant des coûts et d'importantes émissions de GES.

Ainsi, l'optimisation des collectes n'est envisageable que si une certaine forme de regroupement entre les municipalités est mise en place. Des outils technologiques peuvent également soutenir l'optimisation des opérations.



Plusieurs expériences québécoises démontrent que le regroupement des contrats de collecte peut avoir un impact considérable sur les coûts et qu'il existe bon nombre d'entreprises de taille moyenne pouvant répondre aux contrats de moins de 50 000 tonnes. Moins de 12000 tonnes de déchets sont collectés annuellement à la MRC de La Côtede-Beaupré. De plus, le coût de traitement sur le territoire de la CMQ figure parmi les plus chers au Québec, fixé à 111 \$ par tonne métrique en 2013 (redevance à l'élimination en sus). La gestion de l'ensemble des collectes coûtait plus de deux millions de dollars en 2013 aux municipalités et l'optimisation proposée va permettre de ralentir l'augmentation des coûts, estimée à 53 % en 2026. Cependant, des changements dans l'organisation des secteurs ou dans les modalités de collecte peuvent entraîner des modifications dans les habitudes des générateurs. Ces derniers doivent donc être adéquatement informés, consultés et accompagnés par des mesures d'ISE efficaces.

Uniformiser les contenants de collecte sur le territoire





Il est important de diminuer le nombre et le type de camions sur le territoire. En effet, l'utilisation d'une multitude de catégories de contenants de collecte, nécessitant des camions particuliers, n'est pas optimale. Cette uniformisation diminuerait donc les coûts de collecte et les émissions de GES liées au transport des camions.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels: Fournisseurs de

contenants

ACTION 23

Optimiser les secteurs de collecte des matières recyclables





La structure actuelle des secteurs de collecte, basée sur les limites municipales, n'est pas optimale et provoque le déplacement de nombreux camions qui ne sont pas totalement remplis. Une redéfinition des secteurs de collecte, basée sur la capacité des bennes des camions de collecte, contribuerait à réduire le nombre de véhicules sur la route de 50 %, à diminuer les émissions de GES et à réduire les coûts de collecte.

Responsable: MRC

Impact financier: Coûts évités

Partenaires potentiels: Entrepreneurs

de collecte

ACTION 24

Regrouper les contrats de collecte des déchets





Afin d'assurer une optimisation des trajets de collecte, une redéfinition des secteurs de collecte, une diminution des coûts et du nombre de camions circulant sur le territoire ainsi qu'une réduction des émissions de GES, les contrats de collecte des déchets seront graduellement regroupés. Ce regroupement contribuera également à uniformiser la réglementation existante.

Responsable: MRC Impact financier: 0\$

Partenaires potentiels: Municipalités et

entrepreneurs de collecte

ACTION 25

Aménager un centre de transfert des déchets





Ce centre de transfert, à même le carrefour, contribuerait à optimiser la collecte des déchets et à diminuer les impacts liés à leur transport. En outre, il élargirait les possibilités du choix du lieu de traitement des résidus ultimes en provenance du territoire et, ainsi, maximiserait la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim.

Responsable: MRC Impact financier: \$\$\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités, entrepreneurs de collecte, la CMQ, la Ville

de Québec

Organiser les calendriers de collecte pour favoriser la récupération







Les calendriers de collecte doivent être pensés de façon à ce que les options de récupération des matières recyclables et des matières organiques puissent être offertes en premier aux citoyens et ICI. Ainsi, il est proposé que la collecte des déchets soit toujours la dernière prévue au cours de la semaine. Cette action vise la réorganisation des calendriers de collecte, en considérant l'ensemble des collectes offertes sur le territoire et en respectant l'alternance des bacs pour chacune des municipalités.

Responsable: MRC Impact financier: 0\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC et entrepreneurs de collecte

ACTION 27

Modifier et uniformiser les modes de tarification





Afin d'inciter tous les générateurs de matières résiduelles à modifier leur comportement et à participer davantage aux collectes des matières recyclables et organiques, la MRC envisage une uniformisation des modes de tarification. Ceux-ci pourraient être combinés avec un mode de tarification au volume des déchets, notamment pour les ICI. Si la distinction est claire entre les coûts associés à la gestion des déchets et ceux des autres collectes, les générateurs sont plus sensibilisés aux avantages, notamment économiques, de récupérer leurs matières résiduelles.

Responsable: MRC Impact financier: 0\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC



Interdire l'élimination des matières résiduelles visées par des programmes de récupération





Le gouvernement du Québec compte bannir l'élimination des papiers, cartons, bois et matières organiques d'ici 2020. La MRC et les municipalités doivent donc faire de même et adopter une réglementation en ce sens. Celle-ci doit notamment interdire la présence, dans les déchets, de matières organiques, y compris les fibres et le bois, les encombrants, les débris de CRD et les matières recyclables.

Responsable: MRC Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités de la MRC

ACTION 29

Supprimer la collecte de déchets à l'extérieur des bacs roulants





Limiter la quantité de déchets à collecter est un incitatif efficace pour diminuer les quantités de matières résiduelles produites, en plus d'encourager la participation aux collectes des matières recyclables et organiques. Une telle action entraîne également une amélioration de la productivité de la collecte et, éventuellement, sa mécanisation. Les générateurs de matières résiduelles doivent être soutenus par de l'accompagnement, et cette action doit être suivie, notamment par l'entremise de la distribution de billets de courtoisie par l'entrepreneur de collecte ainsi que par la Brigade verte.

Responsable: MRC Impact financier: 0\$

Partenaires potentiels: Entrepreneurs de collecte,

Brigade verte, municipalités

ACTION 30

Bonifier les prochains devis d'appel d'offres





Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur une bonne organisation des collectes et un bon service à la clientèle. Plusieurs bonifications seront donc apportées aux prochains devis d'appel d'offres, notamment l'inclusion d'une clause sur le suivi GPS et le transfert des données à la MRC, afin d'approfondir les connaissances sur le territoire. De plus, il est possible d'exiger que les chauffeurs suivent une formation de marche au ralenti ou d'écoconduite, afin de diminuer les émissions de GES liées à la collecte sur le territoire. De plus, avec l'aménagement des centres de transfert des déchets et des matières recyclables, il sera possible d'exclure le traitement des contrats de collecte, de sorte que les plus petits entrepreneurs de la région pourront soumissionner pour ces contrats. Un ensemble de bonnes pratiques sera donc appliqué afin d'améliorer les services offerts, en plus de réduire les coûts de collecte.

Responsable: MRC Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités, entrepreneurs de collecte,

RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec



AXE 6

ASSURER UN SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE



La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie repose sur son suivi et sur la création d'outils adaptés et simples pour que les parties prenantes puissent mettre en place les actions prévues et en observer les impacts. La pierre angulaire de l'atteinte des objectifs est la communication. Celle-ci doit donc systématiquement accompagner chacune des actions prévues.

ACTION 31

Intensifier les mesures d'ISE dans les écoles





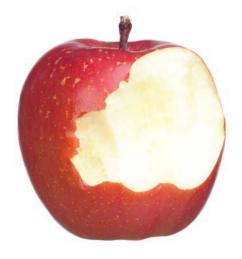
Depuis quelques années, dans les écoles, la MRC a pris de belles initiatives et celles-ci doivent être bonifiées et poursuivies. Le programme L'école prend ses RRR est un exemple d'initiative populaire auprès des jeunes. Il les sensibilise efficacement aux enjeux liés à une bonne gestion des matières résiduelles.

Responsable: MRC

Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Commission scolaire des

Premières-Seigneuries, Québec'ÈRE, municipalités de la MRC





Offrir un meilleur encadrement aux nouveaux arrivants









Avec l'une des perspectives de croissance démographique les plus importantes au Québec d'ici 2031, La Côte-de-Beaupré accueillera plusieurs nouveaux arrivants. Ces derniers doivent être adéquatement informés des modalités de gestion des matières résiduelles afin d'adopter de bons comportements dès leur arrivée. Leur encadrement doit se faire avec de bons outils d'ISE adaptés et distribués dès la délivrance des permis de construction ou dès leur arrivée.

Responsable: MRC

Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités

de la MRC, Brigade verte

ACTION 33

Instaurer de meilleurs canaux de communication entre les intervenants municipaux





Les municipalités ont entrepris plusieurs initiatives. Même s'il s'agit d'initiatives à petite échelle, celles-ci doivent être communiquées à la MRC ainsi qu'aux autres municipalités. Cette action vise donc un transfert de connaissances entre les intervenants municipaux, toujours dans le but d'assurer l'efficacité des systèmes en place et leur optimisation en continu.

Responsable: MRC

Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités

de la MRC et la CMQ

ACTION 34

Élaborer des outils de suivi pour intégrer les ICI et tous les autres générateurs qui ne bénéficient pas des programmes municipaux





Actuellement, il est difficile de procéder à un portrait exhaustif des modes de gestion et des quantités de matières résiduelles produites par les programmes de gestion privée ou autonome. Il est donc nécessaire d'élaborer des outils simples et faciles d'utilisation pour colliger ces informations dans l'optique d'évaluer annuellement la performance environnementale de la MRC.

Responsable: MRC

Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: La CMQ, Alliance Affaires Côte-de-Beaupré

ACTION 35

Déterminer des indicateurs de suivi simples et complémentaires à ceux de la CMQ





La CMQ compte sur la participation de ses composantes afin de réaliser un suivi annuel de la mise en place de son PMGMR. Pour ce faire, la MRC devra élaborer des outils de suivi et transmettre des informations précises à la CMQ. Il est donc important que ces informations colligées par la MRC soient parfaitement compatibles avec les outils élaborés par la CMQ.

Responsable: MRC Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: La CMQ

Mettre en place un programme de concertation et d'échanges avec les divers partenaires





L'aménagement du carrefour amènera son lot de partenariats potentiels et d'occasions d'affaires. Selon la nature des ententes établies et le type de partenaires, il est primordial de mettre en place des réseaux de communication efficaces afin de cerner rapidement les problématiques existantes ou éventuelles et de trouver rapidement des solutions adaptées.

Responsable: MRC Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: La CMQ, municipalités de la MRC, la MRC et

municipalités limitrophes

ACTION 37

Adopter un programme de mise en œuvre concerté de la Stratégie





Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs et la mise en place des actions de la Stratégie, la MRC doit concevoir et mettre en place un programme de mise en œuvre. Un comité de suivi, composé de partenaires, municipalités, entreprises et organismes locaux, ICI, etc., sera créé afin d'assurer l'implantation de la Stratégie selon ce programme.

Responsable: MRC
Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: Municipalités

de la MRC

ACTION 38

Produire un plan de communication de la Stratégie, qui soit rigoureux et adapté aux différents générateurs





La MRC a déjà entamé plusieurs activités de communication à l'été 2016 afin de joindre tous les générateurs de matières résiduelles. Cette démarche avait pour but d'élaborer une stratégie concertée et intégrée en tenant compte des préoccupations du milieu. Afin de poursuivre cette initiative, la MRC devra produire un plan de communication rigoureux qui comprendra des activités particulières d'ISE adaptées à tous les générateurs, et ce, pour les 10 prochaines années.

Responsable: MRC

Impact financier: \$\$-\$\$\$

Partenaires potentiels: La CMQ,

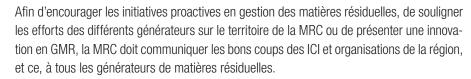
RECYC-QUÉBEC

ACTION 39

Communiquer les bons coups et promouvoir la performance de la MRC



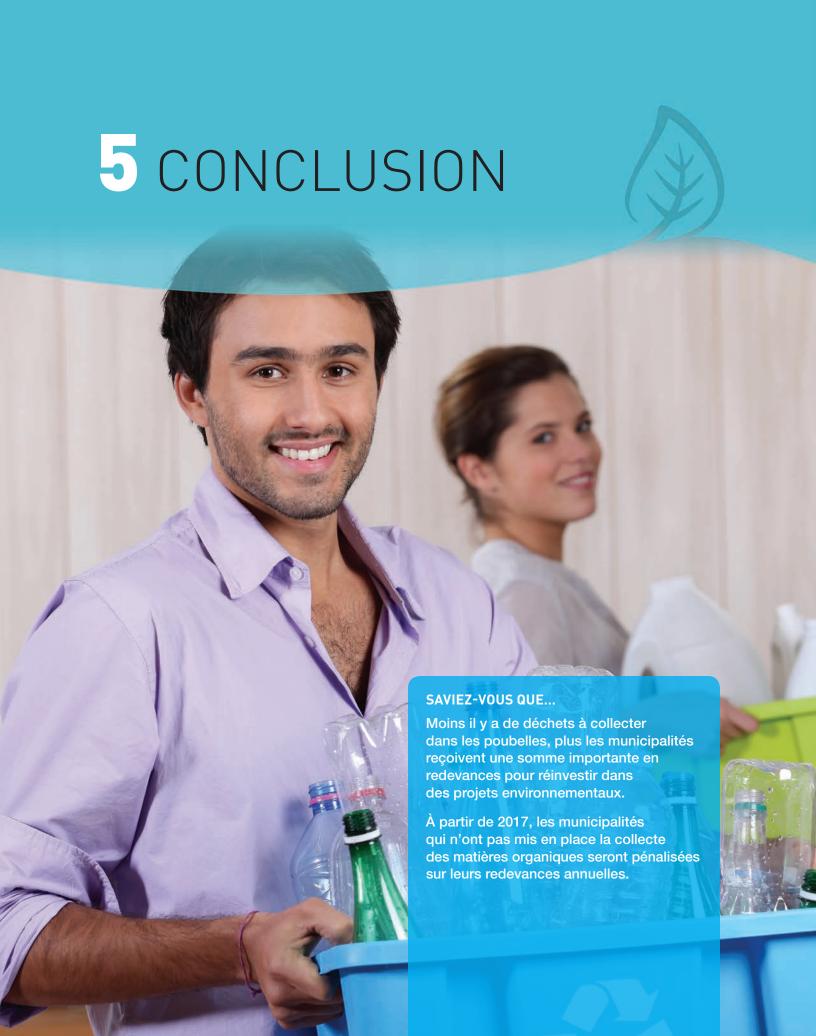




Responsable: MRC
Impact financier: \$-\$\$

Partenaires potentiels: La CMQ





CONCLUSION



L'adoption de la Stratégie et de ses 39 actions bonifiera la performance de la MRC de La Côte-de-Beaupré en gestion des matières résiduelles et l'aidera à atteindre de nouveaux sommets. Dans la région, la MRC agira en tant que pionnière et donnera l'occasion aux MRC et municipalités voisines de s'associer avec elle dans l'atteinte de leurs objectifs. En effet, l'aménagement du carrefour ouvrira la porte à une multitude d'optimisations possibles et agira comme un levier vers de nouveaux projets communautaires, entrepreneuriaux ou technologiques ainsi que vers de nouvelles perspectives qui profiteront à l'ensemble de la région.

Les démarches concertées entreprises par la MRC et sa vision d'avenir avec cette stratégie démontrent que les citoyens, entreprises, organismes et gens du milieu sont enfin prêts...

- · à passer à l'action;
- à promouvoir une nouvelle économie dans la région;
- à créer des emplois et développer une expertise unique;
- à considérer les matières résiduelles comme des ressources;
- à agir proactivement pour faire de la gestion des matières résiduelles une option rentable.

Et, surtout:

 à éviter le statu quo, qui est l'option la plus coûteuse et la moins durable.

La Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles de la MRC de La Côte-de-Beaupré répond aux besoins des collectivités, et chaque action envisagée contribuera à la durabilité, au développement de la région et à la préservation de l'environnement.





www.mrccotedebeaupre.com

